Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
11/12/2013		F01113P0226

1. Intitulé du projet

Projet rue Gaston Tessier : Construction d'un ensemble de 3 résidences (hôtelière, pour étudiants et un foyer pour jeunes actifs) dans le 19ème arrondissement de Paris

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SODEARIF

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Laurent Mallet - Directeur de projets

RCS / SIRET : 3 4 3 1 1 8 3 3 3 1

Forme juridique : 4110

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36 : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. La surface de plancher du projet est de 13 760 m² SP.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'ensemble immobilier est composé de trois résidences mitoyennes situées rue Gaston Tessier dans le 19ème arrondissement de Paris, entre la rue de Crimée et la future gare de RER E Rosa Parks. Le terrain à bâtir d'une superficie de 2 410m² est né du projet d'aménagement du secteur de la future gare avec, outre la réalisation de la gare, le recalibrage de la rue et le déplacement du faisceau ferré.

Le terrain permet ainsi la construction de :

- une résidence hôtelière de 147 chambres pour une surface de plancher prévisionnelle de 4 073 m² ;
- une résidence pour étudiants de 279 chambres pour une surface de plancher prévisionnelle de 6 644 m² ;
- un foyer jeunes actifs (résidence sociale) de 110 chambres pour une surface de plancher prévisionnelle de 2 820 m² ;
- des surfaces commerciales pour une surface de plancher de 2 820 m²; et
- la réalisation de 40 places de stationnements.

Afin de respecter les prescriptions architecturales de la SEMAVIP, le projet prévoit un épannelage et ne sature donc pas la constructibilité disponible.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte, et fera donc l'objet de certifications et labels environnementaux (HQE).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait partie du Grand Projet de Renouvellement Urbain « Cité Michelet » inscrit au PLU de la ville de Paris dont les objectifs sont :
-le désenclavement urbain ;
-l'amélioration du cadre de vie et des services publics ;
-la diversification des fonctions et le développement économique.`
Le programme des actions à conduire prévoit : des interventions sur les espaces privés et les immeubles de logement, la requalification des espaces publics, l'élargissement et la remise à niveau de l'offre de services publics et résidentiels.
Ainsi, notre projet entend :
- redonner une identité forte au site, par un projet interface entre le réseau ferré au Nord, la Cité Michelet au Sud
- requalifier en profondeur le contexte urbain environnant en s'intégrant pleinement dans le projet d'aménagement du secteur, avec la rénovation de la cité Michelet, la requalification de la rue Gaston Tessier et l'ouverture de la nouvelle gare de RER E "Rosa Parks".
- distribuer les RdC de la rue par la construction d'un socle double niveau, regroupant les entrées des résidences, de possibles espaces de commerces et toutes les servitudes d'usage liées aux fonctionnements de l'ensemble bâti (parking, vélos...).

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la construction de 3 résidences (sans niveaux de sous-sols) :
- du RdC à R+9 partiel pour la résidence hôtelière
- du RdC à R+8 pour la résidence pour étudiants
- du RdC à R+8 pour le foyer jeunes travailleurs
Les travaux sont prévus pour une durée de 23 mois.
Le chantier sera à faible nuisance, les travaux se réaliseront tant du point de vue du confort visuel qu'en termes de nuisances de façon discrète et parfaitement maîtrisée, dans la maîtrise totale de la sécurité.
Les travaux respecteront un cahier des charges établi par la SNCF, et une méthodologie agréée avec la SNCF avec pour objectif d'assurer la sécurité des espaces de la SNCF du fait de la proximité des voies ferrées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier aura une vocation principale de logement (pour les étudiants et les jeunes travailleurs) et d'activité (pour la résidence hôtelière).
Le passage traversant de la gare Rosa Parks désenclave la Cité Michelet et distribue entièrement les faces délaissées du quartier. Désormais parfaitement desservis, les accès des résidences se font rue Gaston Tessier, vers la gare pour le foyer jeunes travailleurs, à 90 mètres de la gare pour la résidence pour étudiants et à l'angle entre la rue de Crimée et la rue Gaston Tessier pour la résidence hôtelière, qui construit l'envolée de ce quartier renouvelé, après le franchissement des voies, venant de la porte d'Aubervilliers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Résidence hôtelière : Surface de plancher / Longueur / Profondeur / Hauteur	4 073m² SP / 43 m / 14,80 m / 27,50 m
Résidence pour étudiants : Surface de plancher / Longueur / Profondeur / Hauteur	6 644m² SP / 68 m / 14,00 m / 25,00 m
Foyer Jeunes Travailleurs : Surface de plancher / Longueur / Profondeur / Hauteur	2 820m² SP / 33 m / 13,00 m / 25,00 m + édicule = 27,50 m
Surfaces commerciales	220 m² SP
Surface de plancher totale du projet	13 760 m² SP
Nombre de places de stationnement	40 places
Surfaces d'espaces libres (jardin, zone non aedificandi)	76 m² (zone non aedificandi)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse:
1, rue Gaston Tessier 75019 Paris
Parcelles :
- parcelle cadastrée BO31 (1 043,20 m²)
- partie non cadastrée (1 218,10 m²)
- volume supérieur sur le mur de soutènement SNCF cadastré BO39 (149,90 m²)

Le terrain total a une superficie totale de 2 411,20 m²

Coordonnées géographiques[1] Long. 2 ° 22 ' 24 "101 Lat. 48 ° 53 ' 44" 713

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées :*

19ème arrondissement de Paris

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [ ] Non [x]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [ ]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [x]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est situé en zone urbaine générale du PLU de Paris.
Le terrain sur lequel le projet sera réalisé est né du projet d'aménagement du secteur de la future gare Rosa Parks du RER E. L'aménagement a permis de créer ce terrain à bâtir grâce au recalibrage de la rue Gaston Tessier (réduite à 2x 1 voie de circulation), et au terrassement du talus le long du mur de soutènement des voies SNCF.
Le terrain est vendu par la SEMAVIP, il est vendu nu et terrassé au niveau de la rue.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Paris approuvé et révisé le 21 août 2012
Règlement applicable à la zone : Zone urbaine générale (UG) - orientations d'aménagement des secteurs "Cité Michelet" et "Paris Nord-Est"

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [x]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[x]	Cf. Annexe 7
en zone de montagne ?	[ ]	[x]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[x]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[x]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[x]	[ ]	Plan de prévention du bruit dans l'environnement Infrastructures ferroviaires du département de Paris approuvé par arrêté préfectoral n°2012 188-0006 du 6 juillet 2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Paris est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) révisé et approuvé le 19 avril 2007. Le terrain du projet n'est pas concerné par ce PPRI. Concernant le plan de prévention des risques naturels, les arrêtés inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991, relatifs aux risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien pris au titre de l'ex-article R111-3 du code de l'urbanisme tiennent lieu du plan de prévention des risques, en application de l'article L562-6 du code de l'environnement.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL. Des campagnes de sondages et une EQRS ont été réalisées (Annexe xxx). Elles ont révélé la présence de pollution en sous-sols, le terrain sera dépollué pour les besoin de la réalisation du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S) "Sites de Seine-Saint-Denis", située à environ 7 km au Nord ou à l'Est du projet (cf annexe 6).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage et aucune modification des masses d'eau souterraines n'est prévu dans le cadre du projet.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume des matériaux de terres extraites pour les besoin des fondations en pieux sera de 1 600m3, ces terres ne seront pas entièrement réutilisées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet ne présentera pas d'incidence significative sur la faune et la flore. Aucune perturbation n'est à attendre, il n'y aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les continuités écologiques du secteur. Le projet prévoit la création d'espaces verts non existants aujourd'hui, ce qui favorisera l'état de la biodiversité sur le site. Une des rangées d'arbres identifiées sur la vue de l'annexe 3 a déjà été supprimée par la Ville dans le cadre de la requalification de la rue : le terrain est vendu totalement nu, sans végétation et terrassé. La rangée d'arbres sur la voierie le long du terrain sera conservée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune zone naturelle sensible n'est identifiée dans la zone d'influence du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques recensés : - Zone d'anciennes carrières - Zone comportant des poches de gypse antéludien Une campagne de comblement des poches de gypse sera menée. Un premier rapport G2 a été établi sur la base du permis de construire (11 V 0078) obtenu le 18/06/2012 sur la base d'une programmation bureaux (voir annexe 8). Pour ce nouveau permis de construire, le pétitionnaire respectera les prescriptions de l'inspection générale des carrières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase construction, les nuisances sonores et vibratoires seront maîtrisées et des dispositions constructives sont d'ores et déjà prises afin de limiter leur impact => absence d'impact sanitaire. En phase exploitation, les activités ne seront pas de nature à engendrer des risques sanitaires : absence de tour aéroréfrigérante (source de risque légionnelle), et absence de rejets dans la nappe. Par ailleurs, le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires (pas de sources recensées).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet permettra de créer un écran sonore entre les logements situés de l'autre côté de la rue et les voies ferrées et limitera ainsi les nuisances sonores pour le voisinage. Le projet est concerné par le bruit de l'activité ferroviaire, le pétitionnaire respectera les prescriptions du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) "Infrastructures ferroviaires". Sur la base des mesures réalisées (extrait en annexe 9), le projet prévoit l'isolation phonique et les mesures architecturales nécessaires à la réduction des nuisances sonores et vibratoires (doubles chassis, protection des ouvrants, boites à ressorts).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet sera construit en appui du mur de soutènement du réseau ferré, les bâtiments et les locaux sensibles seront donc protégés au niveau vibratoire par des coupures verticales et horizontales de types néoprène ou boites à ressorts.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	[X] [ ]	[ ] [X]	La puissance installée des luminaires sera minimisée conformément à la réglementation thermique. L'éclairage extérieur sera limité à un éclairage fonctionnel (accès, parking, balisage des circulations piétonnières, etc.) afin de minimiser les consommations énergétiques. L'éclairage dirigé vers le ciel sera proscrit.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	[ ]	[X]	Le projet prévoit 40 places de stationnement, mais compte tenu du trafic actuel, l'augmentation de la circulation automobile ne sera pas significative. La proximité des transports en communs favorisera l'accès piéton aux résidences.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	[X]	[ ]	En phase construction: les rejets hydrauliques sont limités aux eaux sanitaires (WC chimiques). En phase exploitation: les rejets hydrauliques seront limités aux eaux sanitaires et pluviales. Les eaux sanitaires et eaux pluviales seront évacuées dans le réseau de la ville, une convention sera signée avec le gestionnaire concerné.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	[X]	[ ]	En phase exploitation: les déchets seront principalement les papiers/cartons, les déchets recyclables (plastiques, verres, métaux, ...), les déchets non recyclables et les déchets verts. Les déchets verts seront triés et évacués par les services de la Ville de Paris. Aucun déchet dangereux ne sera généré sur le site.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	[ ]	[X]	Le projet architectural respectera les prescriptions fixées dans le règlement appliqué au secteur du projet du PLU de Paris.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	[X]	[ ]	En phase travaux: l'accès à la nouvelle gare une fois en service sera maintenu. En phase exploitation: le réaménagement de ce site va accroître l'attractivité du quartier et compléter l'animation créée par la gare.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui [x] **Non** [ ] Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus pouvant engendrer des effets cumulés avec le projet sont les suivants :
- Ouverture de la nouvelle gare de RER E "Rosa Parks"
- Requalification de la rue Gaston Tessier, aménagement des voieries
- Réalisation à venir d'un immeuble de bureau de 17 000 m² à l'est de la nouvelle gare

En phase travaux: des interactions sont possibles avec la fin du chantier de la nouvelle gare et l'aménagement de la rue. Une méthodologie de construction sera établie avec la SNCF et le service des voieries de la Ville de Paris pour organiser ces interactions.
En phase exploitation: la desserte du projet par les transports en commun va être améliorée, une diminution du trafic routier est donc attendue. Par ailleurs, le projet permettra d'animer pleinement la rue en créant un front urbain en face des voies ferrées.
Les effets sont indirects, positifs, permanents et forts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui [ ] **Non** [x] Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet décrit est une opération classique de résidences gérées (hôtellère, pour étudiants et un foyer jeunes travailleurs) située sur un terrain appartenant à la SEMAVIP.
Le site n'est pas sensible du point de vue environnemental et se situe dans une zone de requalification urbaine, le projet s'inscrit donc pleinement dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain « Cité Michelet ».
Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement, notamment sur la pollution de l'eau, de l'air ou du bruit. Les flux, y compris ceux liés à la nouvelle gare SNCF seront maintenus.
Enfin, notre projet sera exemplaire en termes de développement durable :
- Labellisation Habitat&Environnement profil A
- Label Ecosite (chantier propre) pour l'intégralité du chantier

Toutes ces raisons nous conduisent à penser que notre projet devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ; Annexe 1	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Annexe 2	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Annexe 3	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Annexe 4	x
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°*** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Annexe 5	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des espaces naturels à proximité du projet
Annexe 7 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du projet
Annexe 8 : Rapport G2 (projet bureaux du permis de construire existant)
Annexe 9 : Mesures acoustique et vibratoire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	Guyancourt	le,	09/12/2013

Signature

SODEARIF
SA au capital de 1 000 000 €
CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 60 50 59 - Fax : 01 30 60 50 08
343 183 331 RCS Versailles
IF - FR 56 343 183 331

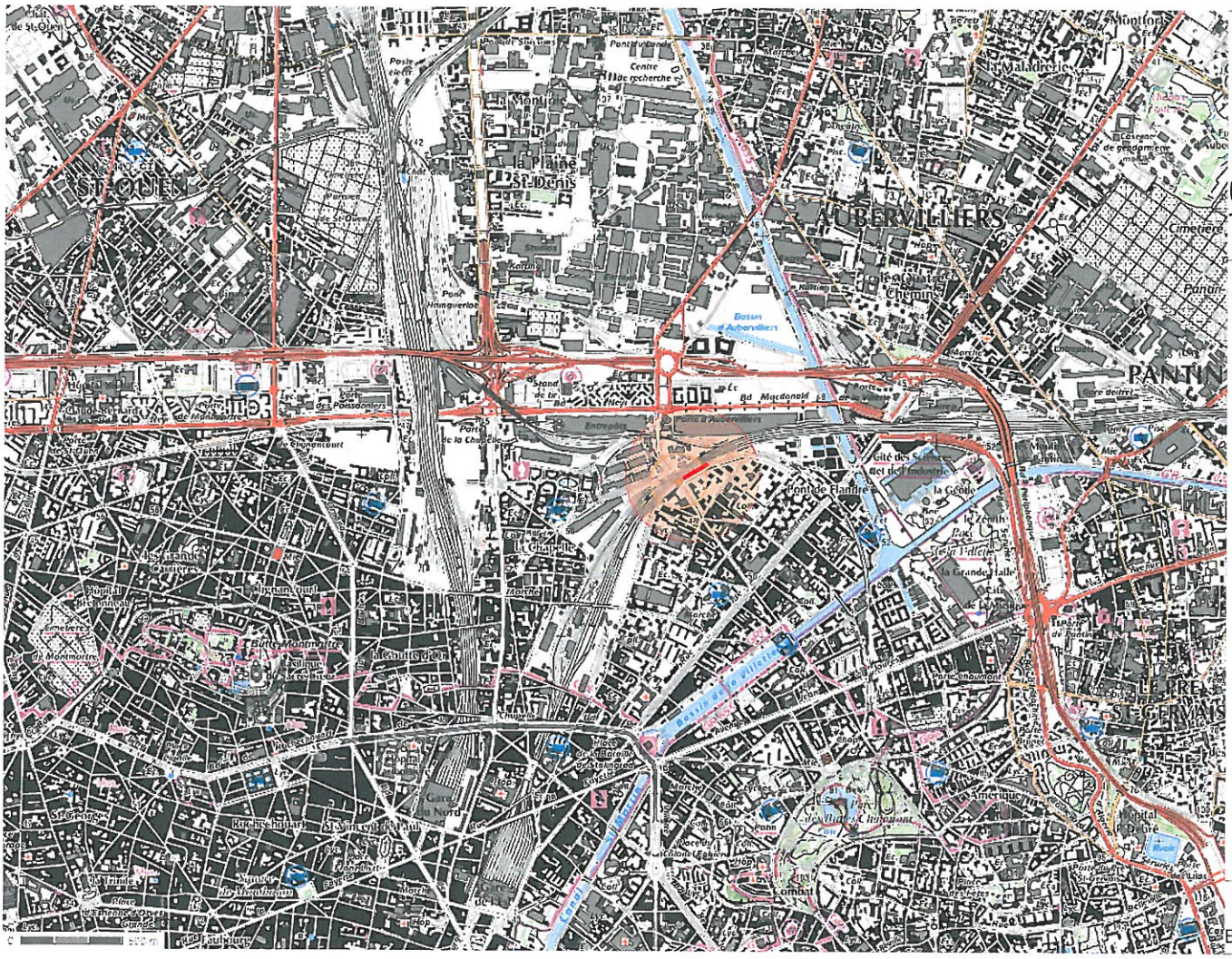

Annexe 2

GASTON TESSIER

Plan de situation

Decembre 2013

Ech. 1/25000

Les espaces naturels autour du projet

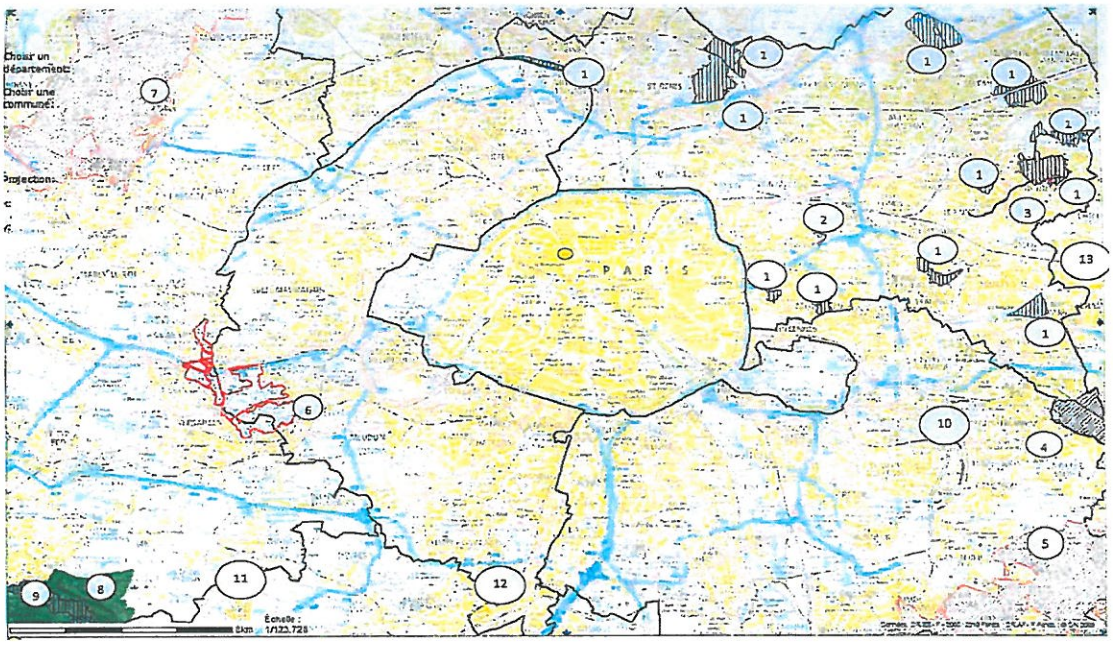

Projet
Parc Naturel Régional Classé

Protection réglementaire
Réseau Natura 2000 : ZPS
Réserve naturelle régionale

Forêt de protection existante
Forêt de protection en cours de classement

Protection contractuelle
Réserve Naturelle Communautaire (RNC)

1- Sites de Seine-Saint-Denis
2 - Glacis du Fort de Noisy-le-Sec
3 - Forêt de Bondy
4 - Bois Saint-Martin
5 - Arc Boisé
6 - Fausses-Reposes
7 - Forêt de Saint-Germain
8 - Haute Vallée de Chevreuse
9 - Massif de Rambouillet et zones humides proches
10 – Iles de la Marne de la boucle de Saint-Maur
11- Etang Vieux de Saclay
12 - Bassin de la Bièvre
13 - Les Iles de Chelles

ZNIEFF

Projet

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

1- Boisements et prairies du Parc des Guilands
2 - Bois de Vincennes
3 - Parc des Beaumonts
4 - Prairies humides au Fort de Noisy
5 – Vieux Boisements et îlots de vieillissement du Bois de Boulogne
6 – Bois de Boulogne
7 – Forêt de Meudon et Bois de Clamart
8 – Forêt domaniale de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de Saint-Cloud

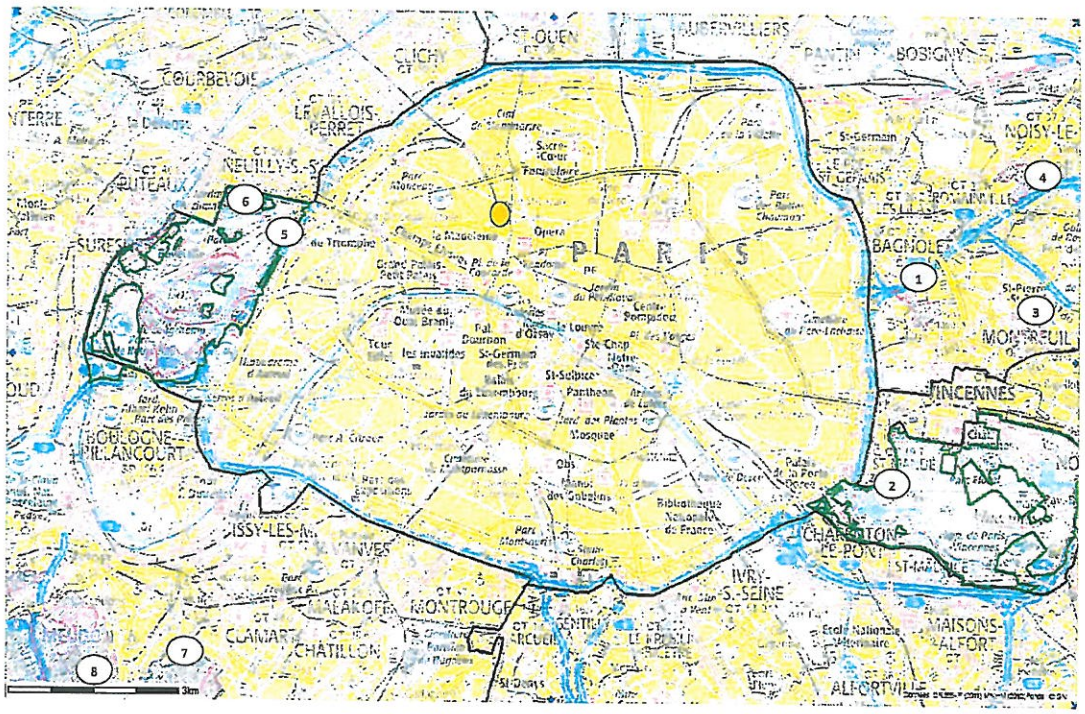

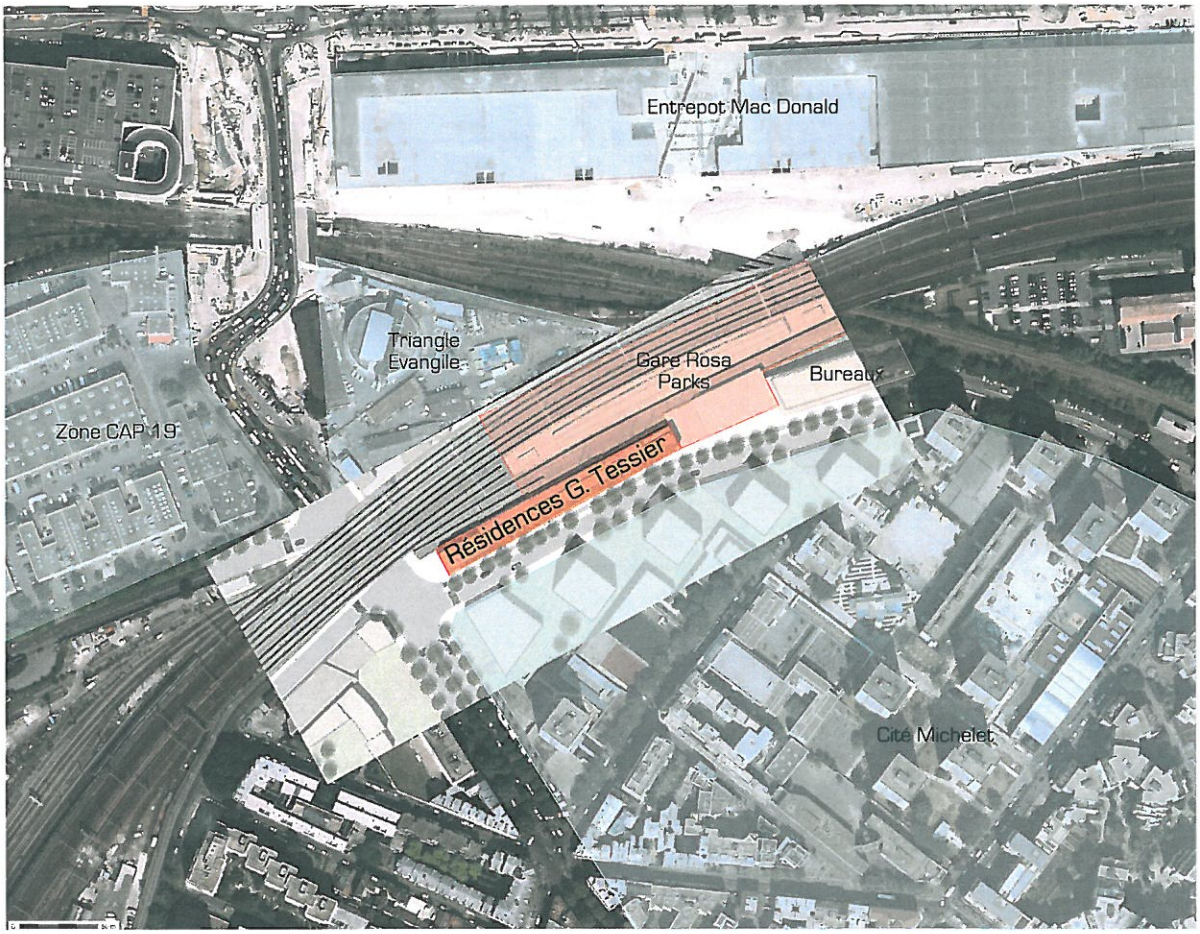

Plan masse

N

Annexe 5

GASTON TESSIER

Plan des abords du projet

Decembre 2013

Ech. 1/2000

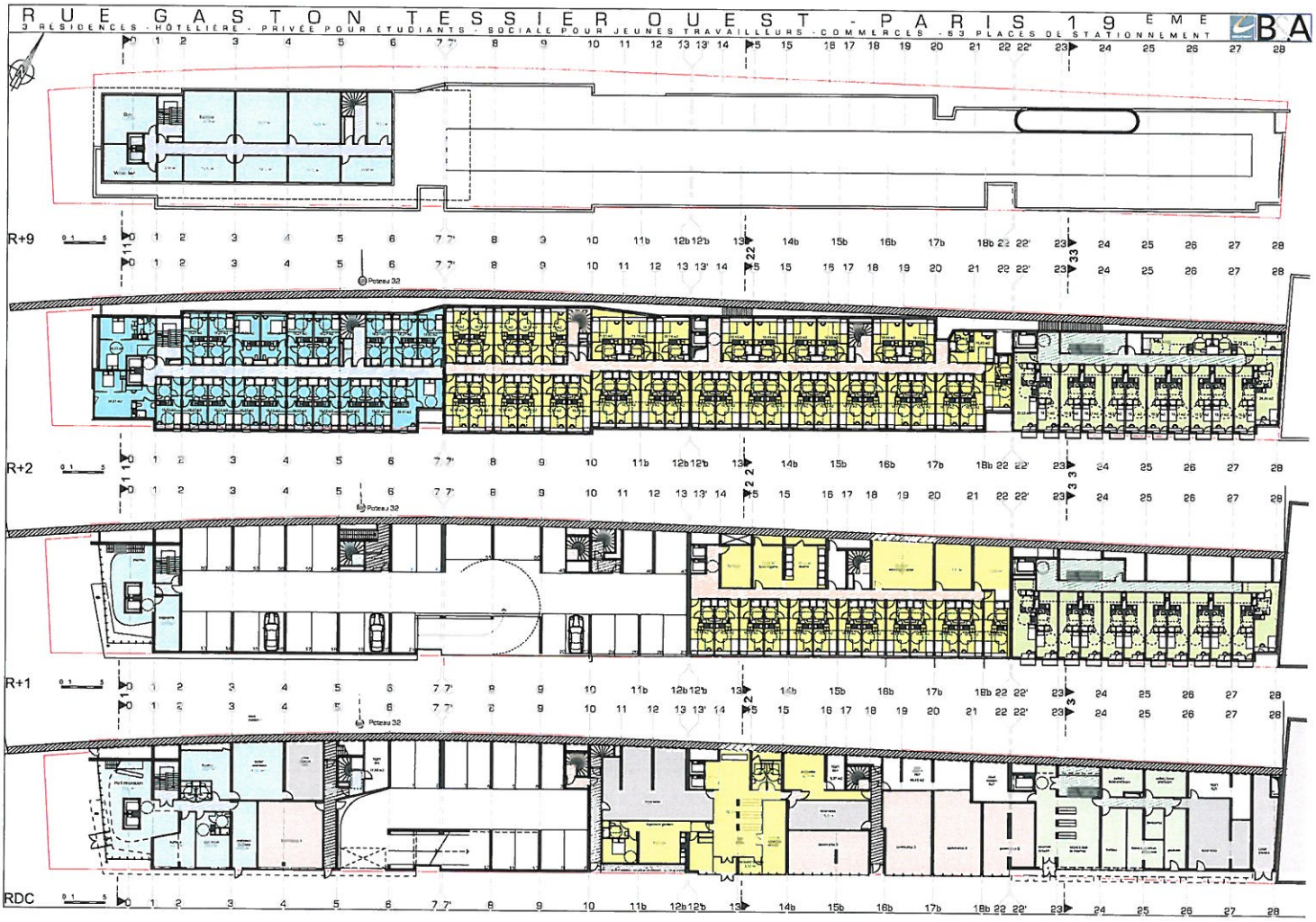
RUE GASTON TESSIER OUEST - PARIS 19 EME
3 RESIDENCES - HOTELIERE - PRIVEE POUR ETUDIANTS - SOCIALE POUR JEUNES TRAVAILLEURS - COMMERCES - 53 PLACES DE STATIONNEMENT
BA
R+9
R+2
R+1
RDC
Poteau 32